



Le développement des Cifre en sciences sociales, entre orientation réfléchie de la recherche et impératif réflexif dans la recherche.

Guillaume Petit

► To cite this version:

Guillaume Petit. Le développement des Cifre en sciences sociales, entre orientation réfléchie de la recherche et impératif réflexif dans la recherche.. Ce que les évolutions des financements font à la recherche, ADCifreSHS, Oct 2018, Metz, France. hal-03388971v2

HAL Id: hal-03388971

<https://hal.science/hal-03388971v2>

Submitted on 2 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication au colloque, « Ce que les évolutions des financements font à la recherche », ADCifreSHS, Metz, 25-26 octobre 2018.

Programme en ligne : <https://calenda.org/487258>

Publication à venir

*

Le développement des Cifre en sciences sociales, entre orientation réfléchie de la recherche et impératif réflexif dans la recherche

Guillaume Petit

Docteur en science politique (Université Paris 1, CESSP)

Chercheur postdoctoral (UCLouvain, ISPOLE, VUBrussel, POLI)

gllmpetit@gmail.com

*

Longue : « [le sociologue] doit nécessairement, pour faire une sociologie « intéressante », constituer, par une expérience de pensée, quelque chose comme une distance par rapport au monde qu'il décrit. [...] C'est une des particularités et un des intérêts de la sociologie d'avoir toujours été une science théorique et appliquée en même temps, d'avoir largement été une science critique, qui porte un jugement sur la société dans laquelle le sociologue se trouve et qu'il décrit. Vous avez une autre façon [l'expertise] de faire de la sociologie qui va consister à se spécialiser très jeune dans un certain domaine et à être intégré aux appareils et instruments de gestion de ce domaine. Du même coup [...] les problèmes qui se posent à ceux qui ont à gérer cette partie du social vont devenir largement la problématisation du sociologue. Or je pense qu'il y a une différence énorme entre les problèmes des décideurs et une problématique, c'est presque l'inverse. »¹

Raccourcie : « C'est une des particularités et un des intérêts de la sociologie d'avoir toujours été une science théorique et appliquée en même temps, d'avoir largement été une science critique, qui porte un jugement sur la société dans laquelle le sociologue se trouve et qu'il décrit. Vous avez une autre façon [l'expertise] de faire qui va consister à se spécialiser très jeune dans un certain domaine et à être intégré aux appareils et instruments de gestion de ce domaine. Du même coup [...] [leurs] problèmes vont devenir largement la problématisation du sociologue. Or je pense qu'il y a une différence énorme entre les problèmes des décideurs et une problématique, c'est presque l'inverse. »

Courte : « Il y a une différence énorme entre les problèmes des décideurs et une problématique, c'est presque l'inverse. »

¹ Luc BOLTANSKI, , « Le pouvoir est de plus en plus savant. Entretien de Nicolas DUVOUX », *La Vie des idées*, 2011

La Cifre comme fait social ? Une somme d'expériences vécues et un dispositif d'action publique-privée

La Convention Industrielle de Formation par la Recherche (Cifre)² est un mode de financement de la recherche doctorale financé par le ministère en charge de l'enseignement supérieur via l'Association Nationale de la Recherche et la Technologie (ANRT)³, qui en gère les attributions, l'évaluation et la promotion. La convention implique un contrat de collaboration tripartite entre une entreprise, un laboratoire et un doctorant embauché comme salarié durant 36 mois dans l'entreprise. De plus en plus de recherches doctorales se font dans le cadre d'une Cifre. L'ANRT estime qu'elles représentent 10% des financements de thèse en 2016⁴.

Il reste cependant difficile d'avoir accès à un décompte exhaustif. Une recherche avec le terme « cifre » sur le catalogue Sudoc ne renvoie que 13 résultats⁵, une autre sur le catalogue theses.fr est plus fructueuse, et renvoie 1294 résultats⁶ (sur 436 579 entrées), parmi les thèses enregistrées et soutenues entre 1990 et 2017 toutes disciplines confondues. Nous sommes donc loin d'avoir accès à des données sur les « 13 000 docteurs dont la formation doctorale a été soutenue par le dispositif Cifre depuis sa création en 1981 »⁷. Ce défaut d'indexation est redoublé d'un biais déclaratif : seules apparaissent les thèses dont les auteurs ont retenu le terme « Cifre » dans leurs résumés. En limitant la recherche à 13 disciplines de sciences humaines et sociales, il reste 164 thèses soutenues depuis 1995⁸. 90% d'entre elles l'ont été après 2010, ce qui laisse augurer d'une diffusion progressive de la Cifre. De fait, les sciences humaines et sociales représentent 21% des nouvelles signatures en 2016⁹. Cette augmentation s'explique en partie par l'ouverture progressive du dispositif aux établissements publics et aux collectivités territoriales à partir de 2006. Mais ces « Conventions de Recherche pour l'Action Publique Sociétale »¹⁰ ne représentent

2 Nous écrivons Cifre et non pas CIFRE, en accord avec la norme selon laquelle un acronyme qui se prononce, plutôt qu'il ne s'épèle, s'orthographie comme un nom propre invariable.

3 L'ANRT est une association qui rassemble depuis 1953 des acteurs publics et privés de la recherche et développement en France. Elle regroupe près de 350 membres dont des entreprises, des organismes de recherche et de formation, des centres techniques industriels, des sociétés privées de recherche, d'ingénierie et de conseil.

4 En 2000, un peu moins de 800 conventions sont signées, en 2012, ce sont 1350 nouvelles Cifre qui sont signées.

Source : Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, « les Cifre », En ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html> (consulté en octobre 2018)

5 Système universitaire de documentation : <http://www.sudoc.abes.fr/> (consulté en février 2019 – sauf indication contraire, c'est le cas de l'ensemble des liens cités)

6 Agence bibliographique de l'enseignement supérieur : <http://theses.fr/>

7 Annuaire Cifre ; <http://www.anrt.asso.fr/fr/annuaire-des-doctorants-et-des-docteurs-7889>

8 Sociologie : 30 ; Economie : 25 ; Psychologie : 21 ; Information et communication : 17 ; Aménagement et urbanisme : 14 ; Gestion : 13 ; Education : 12 ; Science politique : 12 ; Langage : 8 ; Philosophie : 6 ; Anthropologie : 2 ; Histoire : 2 ; Géographie : 2

9 <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html> (consulté en novembre 2018)

10 Cet acronyme initial, peu heureux en anglais, ne semble ne pas avoir perduré.

que 4% des nouvelles conventions signées en 2012. Ainsi la progression des sciences sociales se fait d'abord au sein du dispositif Cifre « classique ».

La faible accessibilité de telles données n'est d'ailleurs pas propre à la Cifre. Dans leur ensemble, les types de financement ayant permis la réalisation d'une thèse ne sont jamais retenus comme une entrée classificatoire pertinente par les catalogues officiels, une fois celle-ci soutenue. La présente réflexion part d'un postulat strictement inverse : toute recherche scientifique à prétention sociologique (et inversement) se doit d'interroger les conditions sociales de sa réalisation, et même de la possibilité de sa réalisation¹¹. Avoir l'opportunité de contracter une Cifre sur un objet donné est déterminé par la capacité des différents acteurs à en tirer un profit sur leurs marchés respectifs : marchands, institutionnels ou académiques. L'injonction institutionnelle à se saisir des dispositifs s'avère souvent tautologique : il faut développer les dispositifs d'interaction avec les acteurs socio-économiques pour pouvoir... développer des interactions avec les acteurs socio-économiques. S'ils ne sont pas inexistantes les enjeux supposés de ces interactions sont rarement explicités.

La pratique de la Cifre doit donc se comprendre au-delà d'une perspective individuelle d'accès à des terrains, qui seraient autrement inaccessibles¹². En effet, cette entrée euphémise le fait que la Cifre est aussi une modalité de financement, de sélection et d'orientation de la recherche. Nous comprenons plutôt la diffusion des Cifre en sciences sociales comme un fait social, dont la compréhension se situe au-delà de la somme des cas individuels concernés. L'impératif de réflexivité¹³ ne se comprend pas qu'au prisme de la posture du chercheur ou des particularités de son terrain, mais aussi en tenant compte du contexte plus général d'encadrement de la recherche¹⁴.

Que signifie le développement des Cifre en sciences sociales et que recouvre l'injonction institutionnelle à l'accroître encore ? Comment les acteurs s'approprient-ils l'orientation réfléchie (de la recherche) et l'impératif réflexif (dans la recherche) ?

Par orientation réfléchie, nous faisons référence à la Cifre comme un instrument d'action publique d'orientation de la recherche. Le terme peut s'entendre selon une acceptation

11 Pierre BOURDIEU, « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Sociologie et sociétés*, 7-1, 1975, p. 91-118. Pierre BOURDIEU, *Homo academicus*, Paris, Editions de Minuit, 1984.

12 Florence HELLEC, « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE », *Sociologies pratiques*, 28, 2014, p. 101-109.

13 Pierre BOURDIEU, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2001 ; Pierre BOURDIEU, *Méditations pascaliennes*, 2^e éd., Paris, Seuil, 2003, p. 171 ; Bernard LAHIRE, « Logiques pratiques le "faire" et le "dire sur le faire" », *Recherche et formation*, 27, 1998, p. 15-28.

14 Jérôme AUST, « Financer la recherche sur projet. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement », *Genèses*, 94, 2014, p. 2-6 ; Julien BARRIER, « Partenaires particuliers : financements sur projet et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie », *Genèses*, n° 94-1, 2014, p. 55-80 ; Jérôme AUST et Clémentine GOZLAN, « Des instruments contestés », *Revue française de science politique*, 68-3, 2018, p. 493-514.

duale. Réfléchi, car liée à des objectifs explicites : financer une recherche partenariale public-privé et réorienter les débouchés d'emploi des docteurs. Réfléchi, car pensée en reflet d'inspirations présentées comme des modèles économiques : États-Unis (années 1980-1990), Allemagne (années 2000-2010) et fonds européens (années 2010). Par impératif réflexif, nous faisons référence à la Cifre comme expérience vécue et à l'injonction à la réflexivité, comme gage de scientificité, que rencontrent particulièrement les doctorants Cifre en sciences sociales.

Notre analyse souligne comment le développement des Cifre en sciences sociales se fait avec, ou malgré, le maintien des objectifs initiaux. Les sciences sociales s'adaptent davantage à la Cifre que l'inverse. Nous souhaitons aussi répondre à une limite récurrente des thèses existantes. Souvent le dispositif Cifre y est présenté de manière relativement expéditive et les auteurs se concentrent sur *leur* Cifre, sans interroger au préalable ce qu'est *la* Cifre : à savoir, d'où vient ce dispositif et quels intérêts il sert ou pourrait servir. Or l'envergure du phénomène dépasse ce que chacun est en mesure d'en dire à partir de sa propre expérience.

Cette contribution est exploratoire et programmatique¹⁵. Nous proposons plusieurs pistes de recherche argumentées, qui gagneraient à être étendues et tenues ensemble. Dans une première partie, nous proposons de revenir à la genèse de la Cifre comme modalité de financement de l'employabilité des docteurs et comme dispositif public de soutien économique au secteur privé. Autrement dit, montrer en quoi *la* Cifre, en tant qu'encadrement de la recherche, préexiste à *toute* Cifre, en tant que cadre d'une recherche. Dans une deuxième partie, nous proposons de spécifier ces enjeux généraux par rapport au cas des sciences sociales, en nous centrant sur des thèses proches de la nôtre, pour montrer en quoi les prises en charge de l'impératif de réflexivité s'avèrent corrélées aux trajectoires des auteurs.

Ce double propos nous sert d'appui à notre ouverture, pour évoquer en quoi les thèses Cifre en sciences sociales constituent le support potentiel d'un débat politique et scientifique sur les liens des sciences sociales aux évolutions du capitalisme et aux demandes sociales. Nous concluons, en rappelant la nécessité de tenir ensemble l'objectif d'une meilleure employabilité hétéronome des scientifiques – i.e. en dehors d'un champ scientifique autonome – et la raréfaction organisée de l'emploi académique, contre le risque de parler de (situations individuelles) d'employabilité¹⁶ des scientifiques, en omettant d'évoquer la

15 Nous remercions les coordinatrices de cet ouvrage, Manon Pesle et Ghislaine Gallenga, ainsi que nos collègues Julien O'Miel (Lille 2, CERAPS) et Tatiana de Feraudy (Paris 1, CESSP), pour leurs retours et leurs commentaires sur une première version de ce texte.

16

Sur l'individualisation induite par le concept d'employabilité, voir :

Bernard GAZIER, « L'employabilité : brève radiographie d'un concept en mutation », *Sociologie du travail*, 32-4, 1990, p. 575-584.

Jérôme GAUTIER, « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, no46-1, 2002, p. 60-76.

(situation collective) de l'emploi scientifique. Le risque est alors de se priver dans l'analyse de tenir compte d'un plus fort « gouvernement individualisé des conduites »¹⁷ dans et par les politiques publiques d'encadrement, de financement et d'orientation de la recherche.

Retour vers le futur : une « solution d'avenir » venue des années 1980

Les Cifre permettent d'autres voies vers la recherche, et en même temps, elles favorisent bien une certaine recherche, de même que d'autres modes de financement : « les projets ANR, les pôles et autres, sont issus de la même dynamique »¹⁸, et de baisse générale d'autres voies d'organisation de la recherche¹⁹. La répartition des Cifre peut être observée comme un indicateur d'autres évolutions²⁰. Il semble ainsi autant partiel que partial de se contenter de voir dans leur développement l'indice de docteurs qui auraient « laissé une bonne impression, tant aux laboratoires qu'aux entreprises, et qui constituent désormais un réseau influent »²¹.

La portée structurelle du développement des recherches en Cifre, en lien avec une (mise en) pénurie des débouchés académiques, est résumée dans le chapitre « recherche et enseignement supérieur » du projet de loi de finances pour 2015, qui évoque la hausse des effectifs de doctorants, sans rappeler et tenir compte de la hausse des effectifs en formation initiale, dont elle découle nécessairement en partie, sauf à supposer qu'aucun doctorant n'ait étudié préalablement en France, et qui nécessiterait une réponse strictement inverse pour maintenir le taux d'encadrement.

« Tous les chercheurs n'ont pas vocation à être recrutés sur des emplois statutaires au sein des organismes de recherche ou des universités. Avec, d'une part, 12 000 étudiants obtenant le grade de docteur par an et, d'autre part, une baisse du taux de renouvellement des emplois statutaires [...], [avec] l'attrition des débouchés pour les jeunes docteurs [...] d'autres voies d'insertion professionnelle doivent être exploitées [...] Mais cela suppose une véritable révolution culturelle dans le monde de la recherche. »²²

17

Vincent DUBOIS, « Politiques publiques 2 », in Olivier BORRAZ et Virginie GUIRAUDON (dir.), *Politiques au guichet, politique du guichet*, Presses de Sciences Po, 2010, p. 265-286.

18 Propos d'une ancienne responsable du service Cifre à l'ANRT,

En ligne : http://www.anrt.asso.fr/fr/pdf/TR1_25anscifre.pdf (consulté en novembre 2018)

19 Paul DEHEUVELS, « La Recherche en France et son Evolution de 2000 à 2015 »

En ligne : http://www.scmsa.eu/archives/SCM_CLQ_2015_02_Deheuvels.pdf

Voir aussi, « Les chercheurs entre primes et déprime », Entretien avec Gisèle Sapiro et Georges Debregeas, par Laura Raim, 2014, En ligne : <http://www.hors-serie.net/emission.php?id=43&is> (consulté en septembre 2016)

20 Rachel LEVY et Raymond WOESSNER, « Les thèses CIFRE, un indicateur de la structuration spatiale de la recherche », *Formation emploi*, 97, 2010, p. 51-66.

21 ANRT, « Enquête sur le devenir professionnel des docteurs ayant bénéficié du dispositif Cifre l'année 2000 », 2012, En ligne : http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/pdf/Enquete-devenir-professionnel-docteurs-Cifre.pdf (consulté en novembre 2018)

22 « Projet de loi de finances pour 2015 : Recherche et enseignement supérieur »,

Il ne faut cependant pas se méprendre sur le caractère nouveau de cette orientation. La Cifre est un dispositif historiquement situé, avec des premières conventions signées dès 1981. Elle est un exemple de construction d'une solution qui précède partiellement l'énoncé du problème auquel elle répond et qui se faisant contribue au cadrage de celui-ci : l'employabilité des docteurs et la saturation de marchés économiques. La Cifre est une modalité (ancienne) de soutien de l'employabilité des docteurs en dehors de la recherche universitaire et un dispositif (public) de subventionnement du secteur privé, avant tout tourné vers les grandes entreprises et les sciences dures.

Une « solution d'avenir », « gentiment perverse » pour « mettre le ver dans le fruit ».

La genèse de la Cifre s'inscrit dans une volonté politique d'un « renforcement des relations entre les universités, les établissements de recherche et les entreprises »²³. Cet objectif s'inspire explicitement du modèle étasunien « où recherche et milieux économiques sont davantage connectés », ainsi que l'argumente à l'époque Bernard Dauger. Celui que le journal *Le Monde* présente 20 ans plus tard comme « le père des Cifre »²⁴ est à l'époque haut-fonctionnaire au ministère de l'industrie, polytechnicien et docteur en physique des particules. Il a eu l'occasion de travailler et d'enseigner aux États-Unis à Berkeley en Californie. La suite de son parcours professionnel est à l'image d'un rapprochement entre public et privé avec un investissement dans divers fonds de capital-risque. Auditionné par le Sénat, il résume son parcours académique et professionnel : « la recherche mène à tout à condition d'en sortir et il n'y a pas besoin d'être compétent pour réussir » et il présente son activité actuelle : « nous sommes des spéculateurs, soyons clairs et nets. Mais je pense que spéculer c'est très bien ». Ses propos éclairent ses prises de position sur la recherche : « brevet, brevet, brevet, brevet, il n'y a que ça. Ce qui n'empêche absolument pas de publier ! [...] On ne financera jamais des technologies, on finance des sociétés [...] qui ont des projets, qui sont structurées et qui attaquent des marchés »²⁵.

Il représente à la fin des années 1970 son ministère dans un groupe de travail « chargé de faire des propositions pour que la recherche soit davantage présente dans la formation des cadres de l'industrie »²⁶. Si le groupe est dissous à la suite de l'alternance de 1981, il n'abandonne pas ses propositions et les porte directement au cabinet du ministre de la recherche et de la technologie. L'idée des Cifre, que leur co-fondateur qualifie de

En ligne : <http://www.senat.fr/rap/a14-112-5/a14-112-518.html>

23 Discours du secrétaire d'Etat Pierre Aigrain, « les perspectives de la recherche scientifique en France », 1^{er} octobre 1980, En ligne : <http://discours.vie-publique.fr/notices/806001388.html>

24 A. Kahn, « Faire son doctorat en entreprise, une histoire vieille de 20 ans », *Le Monde*, 20 novembre 2001

25 Rapport d'office parlementaire, En ligne : <http://www.senat.fr/rap/r03-293/r03-29343.html>

26 A. Kahn, « Faire son doctorat en entreprise, une histoire vieille de 20 ans », *Le Monde*, 20 novembre 2001

« gentiment perverse » était de « mettre le ver dans le fruit »²⁷ en liant entreprise privée et recherche publique.

Dès l'automne 1981, les Cifre sont lancées sous la direction de l'ANRT, mandatée pour leur gestion avec une enveloppe annuelle de 200 millions de francs. Le lancement se fait à titre expérimental sur la base de 50 conventions par an, puis le nombre de Cifre allouées est progressivement augmenté, jusqu'à atteindre 600 en 1995²⁸. À partir de la décennie 2010 leur nombre est de l'ordre de 1300 à 1400 par an²⁹. Le financement d'environ 1200 Cifre en 2009 représente un engagement financier du ministère de l'ESR de l'ordre de 53,7 millions d'euros, et compte pour près de 10% des financements de thèse³⁰. Le dispositif Cifre concentre par ailleurs la majorité des crédits alloués à la formation par la recherche en entreprise³¹. Entre 1981 et 2011, près de 15 000 doctorants³² toutes disciplines confondues ont entamé une recherche doctorale dans le cadre d'une Cifre. L'ANRT annonce un fort taux de soutenance, de l'ordre de 88%, ce qui correspond bien aux 13 000 docteurs revendiqués³³, mais avec un écart de 13% entre les sciences de la matière (92%) et les sciences sociales (79%).

Des modalités de financement, en soutien de l'employabilité des docteurs

Le principe général de la Cifre est celui d'un soutien à l'accueil de doctorants dans la perspective de l'embauche de jeunes docteurs par les entreprises. Le dispositif Cifre est globalement avantageux, assurément pour l'employeur et à certaines conditions pour le salarié-doctorant. En effet, au moment de son embauche, l'attrait économique vaut aussi pour le doctorant, même si par la suite « le chercheur constate le décalage entre les salaires d'embauche d'un jeune diplômé à Bac+5, et celui d'un étudiant chercheur en CIFRE. L'investissement dans l'entreprise du doctorant [pouvant rendre] très difficile à vivre ce décalage »³⁴.

27 *Formation par la recherche*, n°76, décembre 2002, p.12

28 « Rapport général n° 85 tome iii annexe 16 - projet de loi de finance pour 1998 - éducation nationale, recherche et technologie », 1998, En ligne : <https://www.senat.fr/rap/197-085-3-a16/197-085-3-a164.html>

29 Source : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-101666QE.htm> et <http://www.anrt.asso.fr/>

30 Sur cette même période, on dénombre 18 509 doctorants de première année, dont 64,6% sont financés, dont 32 % par des contrats doctoraux, 9 % par des CIFRE, 11 % par des organismes de recherche, 9 % par des contrats de recherche et 2 % par des entreprises (hors CIFRE). Le taux de thèses financées varie considérablement selon les disciplines de 80 % pour les sciences dures à 25 % pour les sciences sociales.

31 En 2001, sur un peu moins de 50 millions d'euros, les deux-tiers des crédits vont au dispositif Cifre.

Source : <http://www.senat.fr/rap/a01-089-7/a01-089-7.html> / <https://www.senat.fr/rap/a98-0687/a98-068710.html>

32 ANRT, « Enquête sur le devenir professionnel des docteurs ayant bénéficié du dispositif Cifre l'année 2000 », 2012, En ligne : <http://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/enquete-devenir-professionnel-docteurs-cifre.pdf>

33

En ligne : <http://www.anrt.asso.fr/fr/annuaire-des-doctorants-et-des-docteurs-7889>

34 Constance PERRIN-JOLY, « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », *SociologieS*, 2010.

La structure accueillante reçoit une subvention forfaitaire annuelle de 14 000€, versée trimestriellement par tranche de 3 500€. L'entreprise bénéficie également d'un dispositif fiscal dit « crédit impôt recherche », les travaux du doctorant y étant éligibles³⁵. Le salarié-doctorant perçoit une rémunération minimale, en 2012, de 23 484 € brut annuels et est embauché pour 36 mois ou en CDI. Si l'employeur remplit l'ensemble des conditions, l'avantage économique est limpide avec un coût annuel de l'ordre de 8 000€ au lieu de 33 000€, donc une économie de 75%³⁶.

Les objectifs de l'agence relèvent davantage de l'employabilité des scientifiques, que de la situation de l'emploi scientifique, et un argument fort de la Cifre est que les entreprises privées puissent « doper leurs performances avec un doctorant »³⁷. La Cifre semble répondre à cet objectif, puisque « près de 90 % des doctorants (toutes disciplines confondues) s'insèrent directement sur le marché du travail après leur thèse CIFRE, dont 87 % dans le secteur privé et seulement 13 % dans le secteur public »³⁸. Mais cet attrait économique du dispositif est à la source d'un problème fréquent : l'entreprise est-elle intéressée par la réalisation d'une recherche ou par l'embauche à moindre coût d'un salarié qualifié ? Du point de vue des employeurs cette perspective semble évidente ; comme le résume un cadre de l'industrie automobile en parlant d'un « pré-recrutement », pour « intégrer une nouvelle race [*sic*] d'ingénieur formée par la recherche [...] ne plus opposer, mais mettre en commun les compétences de chercheurs et d'industriels pour améliorer la compétence globale de l'entreprise »³⁹.

Cette approche utilitariste de la Cifre est bien résumée par un hebdomadaire patronal, *L'Usine Nouvelle*, qui publie un vade-mecum des « règles d'or pour faire bon ménage avec un chercheur [et] obtenir des résultats valorisables par tous »⁴⁰. Chacun des deux pôles encadrants que sont l'entreprise et le laboratoire sont en tension, car attentifs à la production de biens valorisables sur leurs marchés respectifs : académiques (publications, embauches CNRS⁴¹) ou industriels et marchands (« des applications concrètes et qui

35 Le CIR correspondant est, chaque année, égal à 30 % d'une assiette composée du coût salarial brut chargé du doctorant CIFRE augmenté d'un coût forfaitaire d'environnement de 75 % et diminué de la subvention versée par l'ANRT.

36 Source ANRT : <http://www.anrt.asso.fr/fr/pdf/cir.pdf> Le calcul reste théorique et maximaliste, puisque l'éligibilité au CIR n'est pas acquise et que dans les faits la plupart des doctorants Cifre sont rémunérés au-delà du minimum, l'ANRT annonçant un salaire annuel moyen de 28 000€.

37 « Les dispositifs Cifre », présentation ANRT,

En ligne : http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/pdf/presentation_dispositif_cifre.pdf

38 Mélanie BOURDAA et Aurélia LAMY, « Les conventions CIFRE : quel statut pour le doctorant, quel(s) rôle(s) pour les laboratoires de recherche ? Retours d'expérience... », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6, 2015.

39 A. Kahn, « Faire son doctorat en entreprise, une histoire vieille de 20 ans », *Le Monde*, 20 novembre 2001

40 « Conventions Cifre : quatre règles d'or pour faire bon ménage avec un chercheur », *L'Usine Nouvelle*, n°2581, février 1997

41

Significativement, au vu de la ligne éditoriale, les postes d'enseignement ne sont pas évoqués comme bien valorisables sur le marché académique.

rapportent rapidement »)⁴². La durée de la Cifre permet ainsi de sécuriser l'embauche, sans coût initial de formation, pour des entreprises qui peuvent développer de nouveaux produits ou de nouveaux débouchés, ou simplement assurer leurs activités, en recourant à cette forme d'emploi aidé qualifié. La Cifre peut à ce titre être caricaturée comme une période d'essai subventionnée pour diplômés et sa nature première serait alors celle d'un dispositif économique qui profite avant tout au secteur privé et aux grandes entreprises.

Un dispositif tourné vers les grandes entreprises et les sciences dures

Le dispositif Cifre s'ancre initialement du côté des sciences de l'ingénierie, de la chimie ou du secteur des technologies de l'information et de la communication, qui constituent les ancrages disciplinaires de la majorité des doctorants signataires d'une convention⁴³. Les secteurs des entreprises reflètent dans leur ensemble l'ancrage disciplinaire des doctorants qu'elles accueillent⁴⁴. Les entreprises qui emploient des doctorants en Cifre se répartissent équitablement en deux groupes : d'une part les grandes entreprises de plus de 5 000 salariés et d'autre part les entreprises intermédiaires et les petites et moyennes entreprises. En 2012, les structures appartenant à un groupe de plus de 5 000 salariés représentent 50% des signatures, quand les entreprises de taille intermédiaire entre 250 et 5 000 salariés comptent pour 10% et celles de moins de 250 salariés pour 36%, parmi lesquelles 11% ont plus de cent salariés, 10% plus de cinquante, 41% plus de dix et 38% moins de dix salariés⁴⁵. La communication de l'ANRT tend à valoriser davantage la part grandissante de PME. Là encore il s'agit d'une donnée qui s'explique en reflet d'orientations économiques plus générales, ainsi que le souligne le préambule d'une enquête commandée par l'association en 2010 :

« Les PME et les ETI sont l'objet d'une attention particulière en France, comme en Europe, dans la mesure où elles concentrent un potentiel d'innovation et de création d'emplois considéré comme non suffisamment exploité. À ce titre nombre de mesures ont été prises et l'Europe a fait de l'économie de la connaissance une de ses priorités. »⁴⁶

Des économistes hétérodoxes, dans un autre contexte, ont une lecture plus critique de cet argument : « si les PME sont mises en avant dans le débat européen c'est parce qu'elles sont perçues comme un élément important de l'économie et qu'il est plus facile de

⁴² Ibid.

⁴³ Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication : 22%, sciences pour l'ingénieur : 20% chimie/Matériaux : 13%, « Discipline scientifique du sujet pour les Cifre acceptées en 2012 » in *Les dispositifs Cifre*, ANRT, 2013, p.15

⁴⁴

Parmi les conventions signées en 2012, pour les grandes entreprises : Electronique, communication et informatique (26%), transports (19%), énergie (18%), aéronautique (14%), chimie et matériaux (11%) ; pour prendre les petites et moyennes entreprises : services R&D (13%), services d'ingénierie (13%), programmation informatique (11%), produits métalliques et minéraux (7%)..

⁴⁵ Source : http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/pdf/presentation_dispositif_cifre.pdf

⁴⁶ Source : http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/pdf/enquete_pme_utilisatrices_cifre_depuis_2000.pdf , p.1

convaincre le public avec des propositions qui les renforcent »⁴⁷, quand bien même celles-ci ne sont pas *in fine* les principales bénéficiaires des mesures dont la mise en œuvre est soutenue.

Pour ce qui concerne les Cifre la réorientation des crédits vers les PME est une préoccupation ancienne du législateur. Au milieu des années 1990, un rapport d'évaluation parlementaire constate que l'augmentation désirée du nombre de Cifre « se heurte à la difficulté de la reprise des embauches prévisibles de docteurs [alors qu'on] constate un plafonnement des embauches industrielles »⁴⁸. Ainsi, les grandes entreprises restent fortement intéressées par les Cifre, mais ne les concluent plus forcément par des embauches. Cette mise à mal de l'objectif d'employabilité des docteurs incite à inclure davantage les PME.

Vingt ans plus tard, cette redirection s'est concrétisée, puisque les entreprises comprenant plus de 5 000 salariés ne comptent plus que pour moitié des signataires de nouvelles Cifre ; baisse à relativiser par rapport au fait que leur nombre a été croissant. Cependant la promotion de « la forte participation des PME » et de « la montée des ETI »⁴⁹ se fonde sur deux biais de présentation statistique. D'abord en se concentrant sur le flux et non sur le stock (« les nouveaux bénéficiaires » annuels plutôt que « les Cifre en cours » ou « les Cifre effectuées ») et ensuite en présentant séparément le nombre d'employeurs et le nombre de Cifre. Ainsi on compte un peu plus de 450 PME partie-prenante du dispositif en 2012 contre environ 125 grandes entreprises, mais si on prend en compte le nombre de Cifre allouées la même année, environ 500 le sont dans des PME et 700 dans des grandes entreprises. Là où le nombre de nouvelles conventions par PME est proche de un, il est de l'ordre de six pour les grandes entreprises⁵⁰.

Ce deuxième indicateur est pourtant celui qui permet de rendre compte le plus fidèlement des sommes allouées. En ne tenant compte que de la subvention annuelle, ce seraient ainsi chaque année environ 7 millions d'euros qui sont distribués à environ 500 PME et 10 millions d'euros à une centaine de grandes entreprises. Et ce sans tenir compte du fait que le crédit impôt recherche bénéficie avant tout à ces dernières : d'après les chiffres de 2013, les TPE et PME représentent presque 90% des bénéficiaires, mais profitent de moins de 20% des crédits d'impôts⁵¹. Cette situation se comprend par ailleurs en rappelant que les

47 F. Lemaire, D. Plihon, « Finance, Bruxelles rallume la mèche », *Le Monde Diplomatique*, Janvier 2016, p.9

48 Source : <https://www.senat.fr/rap/197-085-3-a16/197-085-3-a164.html>

49 Source : http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/pdf/presentation-Dispositifs-CIFRE.pdf p. 16-17

50 « Nous aimons beaucoup les conventions CIFRE qui permettent de faire le lien entre des applications industrielles et la recherche un peu plus fondamentale. (...) En tout, nous recensons environ une quinzaine de CIFRE en cours. Nous en créons six ou sept par an. », cadre dirigeant d'un grand groupe cité par l'ANRT
En ligne : <http://www.anrt.asso.fr/fr/futuris/pdf/rapport-rcrp.pdf>

51 « Qui profite du crédit d'impôt recherche ? », *Le Monde*, 6 septembre 2016 En ligne : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/09/06/qui-profite-du-credit-d-impot-recherche_4993109_4355770.html

capacités de recherche et développement sont concentrées dans les plus grandes entreprises⁵².

Le dispositif Cifre dans son ensemble bénéficie donc davantage au secteur industriel et aux grandes entreprises, ce qui s'explique par l'ancrage historique du dispositif et l'organisation du tissu économique. Les enjeux de compétitivité et d'attractivité s'inscrivent ainsi avant tout dans le renforcement des « points forts » de l'économie nationale face à la concurrence internationale, ainsi que l'éclaire un échange entre le vice-président de la commission finance du Sénat et le délégué général de l'ANRT lors d'une audition.

« Délégué général ANRT - Il ne faut pas négliger ses points forts, parce que dans le monde que nous connaissons, point fort n'est pas synonyme de point fixe.

Président de séance - Dans notre PIB, à ce compte, le point fort n'est pas l'industrie.

Délégué général ANRT - Les points forts de la France sont connus : automobile, aéronautique, agroalimentaire...

Président de séance - Défense⁵³.

Délégué général ANRT - Sociétés de services en informatique, santé. Ce sont d'ailleurs là des secteurs à forte intensité de R&D. Pour maintenir ses positions, il faut un effort constant d'innovation. »⁵⁴

Les évolutions voulues répondent à une stratégie économique qui lorgne désormais vers le « modèle » allemand, après avoir suivi le « modèle » nord-américain. Autrement dit, la promotion d'un « tissu de PME » contre celui de la « *start-up* ».

« Quand les Allemands s'employaient à améliorer les points forts de leur industrie, avec son tissu de PME, nous sommes restés les yeux fixés, des années durant, sur le modèle américain de la *start up*, qui (...) qui ne correspond pas à la réalité [de tous les] secteurs. (...) Le résultat, c'est que notre spectre n'est pas assez large : nous avons mis tous nos œufs dans le même panier. »⁵⁵

Il serait également possible d'envisager un troisième modèle, qui nous a été suggéré par les propos d'un acteur économique⁵⁶, un « directeur d'accélérateur d'innovation », qui louait les mérites des modèles « belges, néerlandais, luxembourgeois, mais aussi italiens »⁵⁷, dans leur capacité « à aller racler, à récupérer jusqu'au bout des fonds

52 « Les entreprises qui emploient plus de 100 chercheurs en ETP représentent 1 % des entreprises exécutant de la R&D [...] et reçoivent 69 % des financements publics. [...] À l'opposé, [...] en 2010, les entreprises qui emploient moins de 5 chercheurs en ETP représentent 80 % des entreprises réalisant des travaux de R&D [...] et reçoivent 13 % des financements publics. » Source : « Projet de loi de finances pour 2015 : Recherche et enseignement supérieur », En ligne : <http://www.senat.fr/rap/a14-112-5/a14-112-517.html>

53 Des « Cifre-Défense » sont d'ailleurs créées en 2009.

54 « Comptes rendus de la CE réalité du détournement du crédit d'impôt recherche », Audition du délégué général, du chef du département Europe, et du conseiller du délégué général de l'ANRT, 12 mars 2015, En ligne : http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150309/ce_cir.html

55 Ibid.

56 Table-ronde, colloque « Ce que les évolutions des financements font à la recherche » - organisé par l'ADCIFRE-SHS, à Metz les 25 et 26 octobre 2018

57 La référence, peu claire, semble agglomérer proximité aux institutions européennes et appropriation mafieuse.

européens », chose faisant « encore trop défaut dans les entreprises en France » ; propos qui rejoint une des orientations de financement de la recherche⁵⁸.

L'évolution du dispositif Cifre en trente années d'existence converge avec une réorientation stratégique qui dépasse la seule question des partenariats entre université et entreprise. Une réorientation doublement réfléchie, car pensée en amont et en miroir d'autres évolutions économiques. L'ouverture vers les petites et moyennes entreprises, voire d'autres types de structure, s'inscrit dans cette démarche, mais ces nouveaux bénéficiaires demeurent minoritaires, et ce d'autant plus en considérant l'allocation des crédits plutôt que le nombre d'employeurs. Dans cet ensemble, les thèses Cifre en sciences sociales constituent la minorité de la minorité, au sein desquelles il faudrait encore distinguer celles pouvant se faire dans des collectivités ou associations depuis 2006. Ces cas ont un poids négligeable dans la communication de l'ANRT et peu de sources traitent de cette évolution et des raisons qui ont pu la justifier. Ce pan de l'histoire reste à documenter. Mais tout comme pour l'évolution de la répartition entre grands groupes et moyennes entreprises, l'hypothèse peut être faite que les critères de cette extension s'appuient sur des critères de débouchés économiques et d'employabilité plutôt que d'intérêts de recherche.

Les appropriations socialement situées de la Cifre en sciences sociales

De fait, les Cifre en sciences sociales constituent un premier détournement d'un dispositif initialement calibré pour les sciences dures et la grande industrie. Cependant, la Cifre reste un « dispositif peu directif »⁵⁹, qui laisse une forte marge de manœuvre une fois la subvention accordée. S'il est important de saisir les orientations générales, il faut aussi tenir compte de la capacité d'appropriation et de subversion des acteurs. Une telle perspective incite à considérer, à l'inverse de notre premier développement, qu'au-delà de la Cifre, il y a tout de même *des* Cifre ; c'est-à-dire une variété de situations, en partie négociées au cas par cas par des individus œuvrant au sein de différentes organisations. Derrière une forme d'emploi similaire, les situations vont pour le salarié-chercheur de l'intégration dans une équipe préexistante au sein d'une entreprise multinationale, à l'investissement dans une association comptant peu de salariés, en passant par l'accueil dans une administration publique. L'étiquette « thèse Cifre » recoupe ainsi une forte disparité de conditions de recherche.

Trois types de déroulement d'une Cifre peuvent être distingués, ainsi que le propose Laurent Morillon⁶⁰. Le premier, « idyllique », voit un salarié-chercheur consacrer

58 Achilleas MITSOS, « Recherche européenne : le défi de l'excellence », *Revue française d'administration publique*, no112-4, 2004, p. 671-673.

59 C. PERRIN-JOLY, « De la recherche salariée en France », art. cit.

60 Laurent MORILLON, « De l'idylle au détournement, quels apports des CIFRE en Sciences de l'Information et de la Communication », Communications du 16ème Congrès de la SFSIC, 2008.

l'intégralité de son temps à la recherche, sans réaliser aucune tâche n'en relevant pas. Le deuxième, « mixte », implique un partage du temps plus ou moins équilibré entre recherche doctorale et tâches opérationnelles, pouvant avoir un rapport distant avec l'objet de la recherche. Le troisième, « de détournement », fait que le chercheur se dédie à ses activités salariales et en détache, volontairement ou non, sa recherche, notamment dans des structures « qui n'acceptent un chercheur souvent qu'en échange d'une activité directement productive pour l'entreprise »⁶¹.

Nous revenons ici sur la prise en charge de l'impératif réflexif dans des thèses en sciences sociales, en prenant comme appui empirique de cette exploration un microéchantillon dans notre propre sous-champ de recherche (voir encadré). L'impératif de réflexivité est un prérequis de l'objectivation sociologique d'un milieu dont le chercheur est partie-prenante. Pierre Bourdieu l'argumente à travers la notion « d'objectivation participante » qui « se donne pour objet d'explorer, non l'expérience vécue du sujet connaissant, mais les conditions sociales de possibilité (donc les effets et les limites) de cette expérience, et plus particulièrement de l'acte d'objectivation »⁶². Cet impératif se fait d'autant plus pressant dans des cas où en plus d'être engagé *dans* son terrain, le chercheur est engagé *par* son terrain, « lorsque son salaire dépend de l'institution ou du milieu qu'il étudie »⁶³. Afin d'approfondir ce premier décentrement, nous examinons ensuite en quoi ces appropriations sont socialement situées, en tant qu'elles s'avèrent être en accord avec les trajectoires professionnelles de leurs auteurs.

Les études sur la démocratie participative : la réceptivité d'un sous-champ à la Cifre

Notre propre recherche doctorale, sur la démocratie participative municipale⁶⁴, a été en partie réalisée en Cifre, dans un cabinet conseil spécialisé dans l'organisation de dispositifs participatifs entre 2012 et 2015. Nous ne faisons pas de notre propre retour réflexif le point central du présent développement⁶⁵. Pour désindividualiser la perspective nous retenons, en plus de la nôtre, sept thèses Cifre sur les « dispositifs participatifs », soutenues de 2007 à 2017, en nous intéressant aux passages explicitement réflexifs⁶⁶. À défaut d'avoir les moyens de travailler sur des données

61 Olivier CATEURA, « La convention CIFRE : atouts et limites pour l'étude de cas », Atelier méthodologie de l'AIMS, IAE de Lille, 2006.

62 Pierre BOURDIEU, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 150-5, 2003, p. 43-58, ici p. 44.

63 Thomas ALAM, Marion GURRUCHAGA et Julien O'MIEL, « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique », *Sociétés contemporaines*, 87, 2012, p. 155-173, ici p. 156.

64 Guillaume PETIT, « Pouvoir et vouloir participer en démocratie. Sociologie de l'engagement participatif : la production et la réception des offres institutionnelles de participation à l'échelle municipale » Thèse de science politique, Université Paris 1, 2017.

65 « L'enquête en tant que professionnel de la participation : applications, implications et subversions » *Ibid.*, p. 105-126.

66 Clémence BEDU, *Quand une citadelle technique se (sou)met à l'épreuve de l'impératif délibératif : récit et analyse pragmatique d'une procédure de type « mini public » dans le domaine de l'eau potable*, Thèse de sociologie, Université de Strasbourg, 2010, « la recherche-intervention », p.105-120, « la recherche-intervention : des promesses et des risques », p.528-530 ; Aurélie COUTURE, *Fabrication de la ville et participation publique : l'émergence d'une culture métropolitaine : le cas de la Communauté urbaine de*

exhaustives ou représentatives, nous avons constitué un échantillon volontairement biaisé, d'après un critère de proximité avec notre propre position. La conscience de ce biais nous permet de contrôler qualitativement les données, du fait de notre connaissance préalable de ces recherches et du milieu professionnel hôte. Nous assumons ainsi une perspective de théorie ancrée, et donc le fait que nos interprétations n'expliquent que nos données. Leur généralisation nécessiterait une extension, jusqu'à saturation, par d'autres voies. Nous identifions ici les variables qu'il serait pertinent de retenir dans le cadre d'une telle extension.

Aussi limitatif qu'il soit, la possibilité même de constituer ce micro-échantillon aisément est en soi un indice. Le nombre de thèses Cifre liées à la participation entre 2000 et 2012 serait estimé à une cinquantaine sur 500 thèses Cifre en SHS⁶⁷, soit 10% de l'ensemble, marque d'une certaine affinité élective entre ce domaine et ce financement. Il faudrait ainsi vérifier en quoi la fréquence des thèses Cifre dans ce sous-champ, même dans des disciplines faiblement consommatrices, est liée au développement d'un marché professionnel⁶⁸, et des biens savants⁶⁹, comprenant des agents attentifs aux enjeux de la production scientifique⁷⁰, à l'augmentation du nombre de collectivités territoriales s'appropriant la participation comme « norme de l'action publique locale »⁷¹, à la création de formations universitaires dédiées en sociologie et science politique, et à l'existence d'espaces d'échanges chercheurs-praticiens⁷².

Les prises en charge de l'impératif de réflexivité dans les thèses Cifre sur la démocratie participative

Notre démarche exploratoire repose sur une population infinitésimale et gagnerait à être étendue à un échantillon représentatif des Cifre en sciences sociales. En l'absence de données exhaustives fiables et de moyens pour produire un tel échantillon, nous avons

Bordeaux, Thèse de sociologie, Université Bordeaux 2, 2013, « Retour sur le statut du praticien-chercheur », p. 377-379 ; Jeanne DEMOULIN, *La participation des locataires : un instrument de gestion dans les organismes HLM*, Thèse en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université Paris 10, 2014, « Le choix d'une enquête par immersion », p. 7-20 ; Judith FERRANDO Y PUIG, *Le citoyen, le politique et l'expert à l'épreuve des dispositifs participatifs : étude de cas sur une conférence de citoyens sur la dépendance à l'automobile et discussion*, Thèse de sociologie, Université Paris 5, 2007, « Un triple point de vue et une mise en abîme », p. 11-15 ; Julien O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative*, Thèse de science politique, Université Lille 2, Lille, 2015, « Une ethnographie engagée », p. 53-60 ; Aurélie PICQUE, *La Fabrique de la concertation sur les grands projets : études de cas*, Thèse de science politique, Université d'Amiens, 2012, « Des conditions de recherche atypiques », p. 20-22 ; Silvère TRIBOUT, *Les concepteurs en agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage à l'épreuve du développement durable*, Thèse en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université Paris 10, 2015, « A la convergence d'un projet académique et de besoins opérationnels », p. 33-34, « Au-delà de l'observation participante, une recherche-action », p. 40-50

67 Notre échantillon serait ainsi encore moins limitatif en prenant une entrée encore plus large comme « participation des habitants ». Source : <https://i-cpc.org/2017/06/19/concertation-democratie-participative-un-champ-professionnel-en-construction-quelle-place-pour-les-sciences-sociales/>

68 Alice Mazeaud, Magali Nonjon, *Le marché de la démocratie participative*, Ed. du Croquant, 2018

69 Cécile BLATRIX, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 79, 2012, p. 59-80.

70 Judith FERRANDO Y PUIG et Guillaume PETIT, « Les usages de la réflexivité dans l'entreprise participative. Un enjeu identitaire aux implications pratiques, théoriques et marchandes », *Participations*, 16-3, 2016, p. 19-43.

71 Loïc BLONDIAUX, « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », *Revue Projet*, 268, 2001, p. 81-90 ; Anne-Cécile DOUILLET et Rémi LEFEBVRE, *Sociologie politique du pouvoir local*, Armand Colin, 2017, p. 179-193.

72 GIS : <http://www.participation-et-democratie.fr/> ; Institut de la concertation : <https://i-cpc.org/>

sélectionné ces thèses selon un critère qualitatif de proximité à notre propre position. Ces exemples sont cependant suffisants pour illustrer une diversité de prises en charge de l'impératif réflexif dans la recherche. La lecture de ces thèses témoigne du caractère d'évidence de l'injonction à la réflexivité. La plupart des auteurs d'une recherche Cifre en sciences sociales intègrent l'attente d'explicitier leur position et les conditions pratiques de réalisation de leur recherche en tant que salarié-doctorant. Ils en font aussi une ressource dans la reconnaissance de leurs pairs académiques, pour justifier la scientificité de leurs démarches. Ainsi parmi les huit individus cités, six sont co-auteurs d'une communication ou d'un article dédié à cette notion⁷³, donnée qui redouble la sélectivité de cet échantillon au vu du critère d'intérêt à la réflexivité.

Tableau 1 – Thèses Cifre sur la démocratie participative – Déroulement et prise en charge de la réflexivité

Obs	Discipline	Année de soutenance	Durée thèse	Posture revendiquée	Nb de signes	Nb ref.	Occurrences Cifre	Structure d'accueil
F1	architecture	2013	3	<i>Idylle</i>	2544	0	7	Collectivité territoriale
F2	urbanisme	2014	4	Détournement	39028	14	21	Organisme parapublic
F3	sociologie	2007	5	<i>Idylle</i>	16260	6	8	PME
H1	science politique	2015	6	Détournement	22669	17	31	Collectivité territoriale
H2	science politique	2017	5	Détournement	71084	25	99	PME
F4	science politique	2012	6	<i>Idylle</i>	15000	4	<i>thèse papier</i>	PME
H3	urbanisme	2015	5	<i>Idylle</i>	50503	16	19	PME
F5	sociologie	2010	5	<i>Idylle</i>	21929	12	1	Collectivité territoriale

Le tableau 1 résume ces huit parcours de thèse et les prises de positions sur la Cifre. Chaque observation est décrite à partir de ces variables : le genre de l'auteur, numéroté, la discipline, l'année de soutenance, la durée de thèse, la posture revendiquée (nous ne retenons pas la posture mixte, qui est celle que potentiellement chacun se plaît à revendiquer, et nous forçons une polarisation), le nombre de signes de la sous-partie explicitement dédiée à « l'impératif réflexif » citée en note 27, le nombre de références citées dans cette sous-partie, le nombre d'occurrences de terme Cifre dans la thèse et le type de structure d'accueil.

73 T. ALAM, M. GURRUCHAGA et J. O'MIEL, « Science de la science de l'État », art. cit ; Jeanne DEMOULIN et Silvere TRIBOUT, « Construire des espaces de réflexivité pour analyser et transformer les pratiques professionnelles : un travail de légitimation », *Interrogations*, 19, 2014 ; Aurélie COUTURE, « Réaliser une recherche en immersion : retour d'expérience d'une doctorante actrice de la participation », Saint-Denis, Colloque "Chercheur.e.s et acteur.e.s de la participation : Liaisons dangereuses et relations fructueuses", GIS Démocratie et Participation, 2015 ; J. FERRANDO Y PUIG et G. PETIT, « Les usages de la réflexivité dans l'entreprise participative. Un enjeu identitaire aux implications pratiques, théoriques et marchandes », art. cit.

L'idylle est davantage représentée que le détournement parmi ces parcours de thèse. La comparaison entre ces deux groupes ne fait pas ressortir de différenciation franche du point de vue de la structure d'accueil : le détournement s'observe dans tous les types de structure et l'idylle s'observe majoritairement dans les PME. Il faut bien sûr relever un grand absent de notre sélection : la grande entreprise, qui pourtant concerne la majorité des Cifre. Il en va de même pour la discipline ou la durée de la thèse, qui ne permettent pas différencier les postures affichées. La différence se perçoit davantage au niveau du texte lui-même : le détournement semble aller avec une exigence de justification plus forte, qui se repère au travers du nombre de signes dédiés (moy : 44k contre 21k ; max : 71k contre 50k ; min : 22k contre 2k) et du nombre de références citées (moy : 18,6 contre 7,6 ; max : 25 contre 16 ; min : 14 contre 0). Notons également que les Cifre de détournement sont les plus récentes et sont aussi celles qui citent le plus l'acronyme. Ces deux informations peuvent appuyer l'hypothèse d'une publicisation progressive du dispositif, mais elles rappellent aussi que l'idylle va davantage avec une présentation descriptive et expéditive de la Cifre, généralement sous la forme d'un simple renvoi au site de l'ANRT : en interrogeant moins la Cifre, on la cite moins.

Les auteurs qui décrivent leur détournement insistent sur son caractère progressif : « la période idyllique n'a duré qu'un temps [et] nous avons peu à peu entrevu les limites de cette situation » (F2), « on apprend alors à développer une véritable stratégie de l'esquive » (H1) ou « nous avons évolué d'une position mixte à une forme de détournement » (H2). À l'inverse les tenants de l'idylle s'inscrivent davantage dans une épistémologie de type « recherche-action », « recherche-intervention », « pour montrer que mondes opérationnels et de recherche peuvent coconstruire » (H3). Cette posture se retrouve dans le détail des références bibliographiques, avec comme principale différence une référence plus fréquente à Pierre Bourdieu chez les tenants du détournement, qui est quasi-absent, à l'exception de F3, chez les tenants de l'idylle, qui semblent plutôt se positionner « à rebours du déterminisme hérité de la sociologie bourdieusienne » (F5).

Cette différenciation est plus évidente chez les sociologues ou les politistes. À l'inverse dans des disciplines moins clivées, ou pour être plus exact dont les clivages nous sont moins connus, la différenciation des propos ne se fait pas en termes théoriques ou bibliographiques. Par exemple, les deux urbanistes de la sélection livrent une analyse assez similaire, malgré une posture revendiquée différente, F2 et H3 évoquent principalement la Cifre comme un moyen d'accès au terrain, mais en insistant sur sa non-neutralité pour la posture de recherche. H3 explique ainsi comment son projet, d'abord centré sur une « entrée habitants » et « entretiens » a évolué vers une « entrée acteurs » et « observations », afin de correspondre au cadre dans lequel il allait évoluer au quotidien. Il insiste sur la convergence entre enjeux de connaissance et attentes opérationnelles, se définissant en partie comme un pourvoyeur de réflexivité collective. F2 a un propos similaire, fondé sur les enjeux de l'immersion et les adaptations méthodologiques. Elle insiste cependant

davantage sur les écueils de l'identification trop forte aux acteurs et sur sa prise de conscience que son embauche, loin de se limiter aux apports possibles de sa recherche, vient aussi combler un sous-effectif dans son équipe. Elle insiste sur le besoin de rompre avec son terrain pour pouvoir conclure son analyse. H1 propose lui de faire de sa position de Cifre et du processus d'indigénisation partielle qu'elle implique un élément pouvant faire l'objet d'une conceptualisation formelle dont les applications dépassent son cas individuel. Il propose ainsi de faire des « perturbations » de la situation d'enquête et du processus d'ajustement des éléments heuristiques à part entière, insistant lui-aussi sur la nécessaire prise de distance avec le terrain.

À l'inverse le développement introductif de F4 et conclusif de F1 apparaissent comme des contre-exemples de prise au sérieux des effets de la Cifre. En effet ces auteures semblent l'évacuer, en se contentant de rapporter « une opportunité de recherche extraordinaire », « donnant accès à des données [...] traditionnellement inaccessibles », voire une opportunité d'immersion et d'assimilation à un rôle social dans le milieu étudié. Elles s'approprient les orientations de l'institution hôte et désamorcent toute posture critique. Cette posture de sociologie compréhensive est courante, mais fait probablement l'erreur d'assimiler de façon discutable critique et non-intervention et non-utilité aux acteurs⁷⁴. C'est cet entre-deux que défend par exemple F3, davantage partisane d'une sociologie compréhensive attentive aux apports de la sociologie critique, qui possède significativement le profil le plus hybride, en étant à la fois consultante et enseignante associée (voir tableau 2). A l'inverse chez F1 et F4, plus qu'une posture réflexive, il semble ici qu'il s'agisse d'une posture enchantée, à notre sens trop présentée comme une conséquence inéluctable, quand F1 affirme que « ces limites sont des conditions *sine qua non* d'accès à des connaissances originales ». F4 ne concède comme seul effet sur la recherche qu'une certaine difficulté à s'extraire du quotidien et « l'anonymisation » à la demande de son employeur. Ces éléments ne sont pas mobilisés pour étayer une analyse réflexive, ils constituent l'entièreté d'un bref détour réflexif, ainsi que le reflète le plus faible nombre de signes dédiés, de l'ordre de 15 000.

De cette présentation, il semble falloir surtout retenir qu'au-delà de ces quelques indices, les explications des appropriations variées de la Cifre ne peuvent s'expliquer uniquement à partir d'une analyse proprement textuelle. Il faut à ce stade faire intervenir dans l'analyse un autre élément : les trajectoires professionnelles des bénéficiaires.

Une appropriation en concordance avec les trajectoires des bénéficiaires

Pour renseigner ce deuxième volet de l'analyse, nous ajoutons ces variables : autres financements pendant la thèse, enseignements pendant la thèse, position professionnelle

⁷⁴ Sur ce même sujet et dans ce même sous-champ, voir : Julien O'MIEL, Guillaume GOURGUES, Alice MAZEAUD, Magali NONJON et Raphaëlle PARIZET, « Une sociologie critique de la démocratie participative est-elle utile ? », *Participations*, N° 19-3, 2017, p. 221-242.

avant la Cifre, après la soutenance et en 2018, obtention d'une qualification MCF et nombre de citations dans d'autres productions académiques.

Tableau 2 – Thèses Cifre sur la démocratie participative – Trajectoires professionnelles

Obs	Autre financement	Enseignement pendant thèse	Position pro avant cifre	Position pro post soutenance	Position pro en 2018	Qualif MCF	Citations (g. scholar)
F1	Non	Non	salariée	chargée d'étude	cheffe de projet	non	0
F2	Non	Oui	salariée	ATER	post-doc	oui	21
F3	Non	Non	étudiante	consultante-PAST	Consultante-vacataire univ.	oui	12
H1	ATER	Oui	étudiant	post-doc	MCF	oui	42
H2	ATER	Oui	étudiant	ATER	post-doc	oui	11
F4	ATER	Non	fonctionnaire	consultante	fonctionnaire	non	6
H3	ATER	Oui	étudiant	post-doc	MCF	oui	23
F5	Non	Non	salariée	chargée d'étude	fonctionnaire	non	23

D'emblée l'hypothèse de différenciation au prisme des trajectoires apparaît plus pertinente. En effet, si nous nous en tenons à une vue générale, la posture de l'idylle apparaît corrélée à un débouché professionnel non-académique. Cette remarque vaut aussi pour les positions antérieures à l'inscription en thèse : les individus déjà familiarisés avec une pratique professionnelle semblent plus à même de se conformer aux normes de la Cifre ; de même qu'ils ont aussi tendance à revenir d'emblée à de telles fonctions après leur soutenance, tandis que ceux qui sont par la suite ATER ou post-doc se retrouvent davantage dans le détournement que l'idylle.

Si ces interprétations connaissent des variations, une variable semble en revanche tout à fait prédictive du détournement ou de l'idylle : le fait d'avoir ou pas assumé une charge d'enseignement pendant la durée de la thèse en Cifre. Elle est la seule qui distingue clairement les uns des autres. En tant qu'indicateur d'une envie de se préserver la possibilité d'une carrière académique, du fait du besoin de se constituer un CV d'enseignement pour obtenir la qualification, l'enseignement durant la thèse Cifre est parfaitement superposé à la posture de détournement ; et ce d'autant plus lorsque ceux-ci sont prodigués durant le contrat Cifre.

Cette interprétation se retrouve aussi dans des indices plus subtils de conformisme avec les exigences académiques, décelables dans le manuscrit de thèse. Comme déjà noté le détournement va avec un volume de signes accordé à la discussion réflexive plus fort. Significativement, l'enquêté qui pouvait apparaître comme une exception à ce titre, H3 avec 50k signes, occupe après sa thèse une position académique permanente.

Ce propos restera introductif, et il y aurait à partir de ces simples données bien plus à en dire : sur le format des thèses, sur la volonté de se plier à des normes d'écriture académique,

sur la réception des travaux dans la communauté scientifique, sur l'accès à d'autres sources de financement de recherche, etc. Ce panorama nous sert ici à appuyer que la Cifre permet à des profils diversifiés d'accéder au doctorat, des profils dont on peut supposer qu'ils n'auraient pas réalisé de thèse par une autre voie, mais dont l'expérience doctorale constitue finalement un détour au vu de leur inscription professionnelle postérieure, et ce d'autant plus en cas de qualification aux fonctions de MCF. En cela, il faudrait ici renverser le questionnement et interroger en quoi la Cifre est aussi un détournement du doctorat et de la pratique de la recherche scientifique, davantage qu'une idylle. Ce fait n'est en rien souligné en bien ou en mal, mais force est de constater que les thèses Cifre évoquées ici ne semblent pas s'inscrire durablement dans la littérature scientifique sur un sujet quand leurs auteurs ne s'inscrivent pas eux-mêmes dans le champ universitaire par la suite, ainsi que l'indique la répartition des citations.

Même sans prétendre à une analyse statistique, qui n'est pas là notre propos, il apparaît que les différences observées se rapportent assez aisément aux parcours professionnels des auteurs, selon qu'ils aient, au moment où nous écrivons ces lignes, poursuivi une activité d'enseignement et de recherche ou une autre activité professionnelle dans le secteur privé ou public à la suite de leur recherche doctorale. Les positions de F2, H1, H2 et H3 correspondent au premier cas, celles de F1, F3, F4, F5 au second. Le caractère genré de cette distribution rappelle aussi que bien d'autres variables structurent nos observations au-delà du rapport à la Cifre.

Ouverture : le développement des Cifre en sciences sociales, support d'un débat politique et scientifique

Notre propos agrège ici deux pistes de recherche que nous avons proposé de défricher conjointement. Il semble en effet pertinent de tenir ensemble : comment des bénéficiaires « (se) jouent » de la Cifre, mais aussi « ce qui se joue » au travers de ces financements. L'unité de notre propos apparaît en se concentrant sur le cas particulier des Cifre en sciences sociales, et en quoi leur développement renvoie à un débat politique et scientifique. Revenir à l'inscription initiale du dispositif permet en effet de renseigner objectivement le sentiment de décalage que peuvent rencontrer les doctorants de sciences sociales en Cifre. En un sens, nous rejoignons cette intuition d'Howard Becker sur les difficultés de l'écriture, en l'élargissant aux conditions de réalisation d'une recherche : « Les sociologues en particulier devraient [éviter] de considérer comme des problèmes personnels ce qui relève en réalité de problèmes d'organisation sociale. [...] Lorsqu'un grand nombre de personnes [différentes] rencontrent les mêmes problèmes face à une

situation similaire, il y a de fortes chances que ces problèmes ne soient pas dus aux personnes elles-mêmes mais bien à la situation. »⁷⁵

L'ouverture que nous proposons prolonge nos deux parties. D'abord, considérant l'augmentation des Cifre pour des thèses en sciences sociales, nous posons l'hypothèse de leur pleine compatibilité avec les objectifs économiques et politiques de la Cifre. Les appropriations « subversives » de la Cifre ne sont que des arrangements individuels qui ne dérangent que peu les évolutions plus générales de l'organisation de la recherche et de ses financements. Ensuite, considérant cette appropriation différenciée au sein des sciences sociales, nous rappelons en quoi travailler sur les Cifre en sciences sociales nous ramène à un débat ancien sur l'utilité sociale de nos disciplines.

Les Cifre en sciences sociales dans les mailles du capitalisme cognitif

Les premières Cifre en sciences sociales sont signées à partir de 1987⁷⁶. Mais leur nombre, tout comme le périmètre entendu derrière cette appellation, reste restreint : Économie, Finances, Ressources Humaines, Droit, Gestion. L'horizon premier reste donc bien celui de l'intégration dans le secteur marchand. Une ouverture plus explicite se fait à partir de 2006 avec l'extension de l'éligibilité pour les collectivités territoriales, associations à vocation sociale, ONG et établissements consulaires. Mais, comme déjà relevé, elles demeurent très minoritaires. Le développement des Cifre en sciences sociales s'avère pleinement compatible avec le maintien des objectifs initiaux : financer une recherche partenariale public-privé et réorienter les débouchés d'emploi des docteurs. Une hypothèse intéressante à vérifier ferait dire que c'est précisément la difficulté à maintenir pleinement et conjointement ces deux objectifs qui pourrait en partie justifier cette extension, le premier pouvant se réaliser au détriment du second, comme vu au travers de l'usage différent des crédits par les grandes et les petites entreprises.

Il s'est créé en 2014 une association de doctorant et docteurs Cifre en sciences sociales. Elle est en soi un indice de l'augmentation du stock de diplômés intéressés à la valorisation du parcours⁷⁷. Lors de sa création, un clivage est perceptible entre les tenants d'une position critique, y voyant une association engagée à la fois sur un plan scientifique et politique, et ceux préférant y voir avant tout un réseau professionnel. La première assemblée générale explicite cette démarcation, quand un partisan du premier pôle s'exprime ainsi :

« Sommes-nous un prestataire de service pour les étudiants qui veulent monter des Cifre ou doit-on s'intéresser davantage à des questions épistémologiques ? De

75 Howard Saul BECKER, « Ecrire une thèse, enjeu collectif et malaise personnel », in Moritz HUNSMANN et Sébastien KAPP (dir.), *Devenir chercheur: écrire une thèse en sciences sociales*, Paris, EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), 2013, p. 9-16, p. 9-10.

76 Formation par la recherche, n°76, décembre 2002, p.12,

En ligne : <http://www.intelligence.fr/docs/FPR/fpr076.pdf> (consulté en octobre 2018)

77 En janvier 2016, l'association recense 187 adhérents. Ses membres (principalement doctorant.e.s mais aussi docteur.e.s) sont issus de 21 disciplines différentes des sciences humaines et sociales.

En ligne : <https://adcifreshs.wordpress.com/>

même sommes-nous là pour promouvoir les Cifre, un dispositif qui peut être vu comme une forme de désengagement de l'Etat via le financement de la recherche avec transfert du budget vers le privé ? »⁷⁸

La position finalement adoptée par l'association est d'avoir pour « priorité de se focaliser sur les besoins des publics des doctorants Cifre » et correspond au second pôle. Ces deux pôles recoupent des oppositions disciplinaires : plutôt sociologie et science politique pour le premier, plutôt économie et gestion pour le second.

Une telle prise en compte des spécificités des thèses en sciences sociales semble légitime. En effet, le sentiment d'inadéquation ressenti par les doctorants bénéficiaires peut être réel. Par exemple, alors qu'ils sont ultimement invités à évaluer les « retombées apportées à l'entreprise », et font face aux catégories proposées par l'ANRT - prototype, brevets, produits – qui rappellent l'ancrage dans les « sciences dures appliquées ». Pourtant le désormais docteur en sciences sociales pourra se rabattre sur des considérations organisationnelles (« procédés ») ou managériales (« savoir-faire ») et ainsi entrevoir qu'il serait autant daté que naïf de ne considérer les apports de la Cifre au secteur marchand que sous la forme d'applications productives directes ou de « marchandise ». Ils s'inscrivent aussi dans les paradigmes dit d'économie de la connaissance ou de « capitalisme cognitif »⁷⁹ où « le phénomène clé n'est plus l'accumulation de capital fixe, mais la capacité d'apprentissage et de création de la force de travail »⁸⁰.

Les échanges lors d'un forum organisé pour les 25 ans du dispositif Cifre témoignent de la possibilité de mobiliser la recherche en sciences sociales compte tenu d'une productivité marginale décroissante⁸¹.

« On peut de moins en moins assimiler l'innovation uniquement à l'amélioration technologique, car cela consiste aussi à détecter les nouveaux ressorts du marché (...) trouver des méthodes pour scruter le marché et nous aider à mieux détecter les tendances. »⁸²

Tout comme un cadre grand consommateur de Cifre en sciences dures affirme ainsi avoir décidé :

78 Extraits du compte-rendu d'AG d'ADCifreSHS, Université Paris Descartes, 28 novembre 2014

79 Yann Moulier BOUTANG, *Le capitalisme cognitif: la nouvelle grande transformation*, Éditions Amsterdam, 2007 ; Carlo VERCELLONE, « La thèse du capitalisme cognitif: une mise en perspective historique et théorique », in Bernard Paulré GABRIEL COLLETIS (dir.), *Les nouveaux horizons du capitalisme. Pouvoir, valeur, temps*, Economica, 2008, p. 71-95.

80 Antonio NEGRI et Carlo VERCELLONE, « Le rapport capital / travail dans le capitalisme cognitif », *Multitudes*, 32, 2008, p. 39-50.

81 La loi des rendements décroissants est le principe selon lequel le rendement marginal obtenu par l'utilisation d'un facteur de production (terre, capital, travail ou autre) diminue, toutes choses égales par ailleurs.

82 P. Freychat, ancien doctorant en Cifre chez Décathlon, devenu ensuite co-directeur du département R&D de l'enseigne, ANRT, « CIFRE, pour quel avenir professionnel ? », 25 ans des conventions CIFRE, 7 décembre 2006, Paris, Collège de France, http://www.anrt.asso.fr/fr/pdf/TR2_25anscifre.pdf

« pour la première fois, de lancer une thèse CIFRE en sciences humaines, afin d'étudier comment améliorer le management de l'expertise dans des entreprises à fort contenu technologique et scientifique »⁸³.

Ainsi les sciences sociales sont mobilisées par des secteurs économiques arrivés à saturation de gain de productivité technique pour assurer une meilleure connaissance des débouchés ou penser une meilleure organisation du travail. Pour une partie des financeurs et des acteurs économiques bénéficiaires la réponse est évidente : la recherche n'a de sens que si elle répond à un besoin (le leur). Et il s'agit dès lors avant tout de se préoccuper de « l'avenir socio-économique d'un sujet de thèse » et de ne pas laisser « partir des étudiants sur (...) des impasses »⁸⁴. Pour une partie des financés, la réponse est moins évidente. Ainsi, la question du recours à la Cifre pour des recherches en sciences sociales s'intègre bel et bien dans un débat plus général en sociologie : celui de son rapport aux « demandes sociales »⁸⁵.

Le retour à un débat sur l'utilité sociale de nos disciplines

Pour les sociologues, la problématique de la prise en charge des « demandes sociales » peut être comprise selon différentes perspectives, qui sont autant de positions entre deux pôles, que Robert Castel étiquette respectivement : « compromission » et « ancrage ». En effet, l'idée d'une réponse à une demande sociale nécessite un examen critique, notamment de celui qui la porte et se donne le droit de la formuler en tant que telle, en tant qu'elle est une universalisation d'un point de vue particulier. Prétendre dire la demande sociale et « y répondre, ce serait pour beaucoup accepter la compromission et risquer de dévoyer les exigences de la rigueur au service de finalités étrangères à la recherche de l'objectivité scientifique »⁸⁶. Il est ainsi question de savoir si la recherche peut être mandatée et financée par et pour l'extérieur à travers une forme de « commande sociale »⁸⁷. Cette question est clairement tranchée chez Pierre Bourdieu pour qui « la science sociale ne peut se constituer qu'en refusant la demande sociale »⁸⁸. Contre cette intransigeance, l'autre extrémité du *continuum* des positions dans le débat, dit de « l'ancrage », affirme au contraire que « c'est le travail des sociologues de tenter de répondre à la demande que la société, c'est-à-dire les sujets sociaux différemment configurés dans l'espace social, adressent à la sociologie [...]

83 « Regards croisés sur la recherche partenariale », Futuris-ANRT, juin 2016, p.58

84 B. Michon, professeur à l'université de Strasbourg, science et management du sport, ANRT, « CIFRE, pour quel avenir professionnel ? », 25 ans des conventions CIFRE, 7 décembre 2006, Paris, Collège de France, http://www.anrt.asso.fr/fr/pdf/TR2_25anscifre.pdf

85 Robert CASTEL, « La sociologie et la réponse à la demande sociale », in Bernard LAHIRE (dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2004, p. 67-77.

86 R. CASTEL, « La sociologie et la réponse à la demande sociale », art. cit, p. 67.

87 *Ibid.*, p. 72.

88 Pierre BOURDIEU, *Leçon sur la leçon*, Paris, Editions de Minuit, 1982, p. 27.

Elles ne devraient jamais cesser d'être à la fois l'horizon et la finalité de toute recherche sociologique »⁸⁹.

La Cifre procède d'une tension intrinsèque qui est différemment résolue : soit par le pas de côté et la prise de distance critique ; soit par l'engagement et l'implication aux côtés des acteurs, voire commanditaires. Ces deux formes renvoient de fait à des conceptions différentes des façons de pratiquer la sociologie⁹⁰ : en assumant une extériorité ou en revendiquant une intervention. La Cifre a comme particularité de nécessairement inclure l'intervention, la perspective critique ne venant alors que s'y rajouter ; ce qui d'ailleurs explique aussi le fort engagement dans la réflexivité comme gage de scientificité. Les différents déroulements idéaux-typiques d'une Cifre que nous avons évoqués peuvent ainsi être aisément rattachés à différentes postures sociologiques⁹¹ : le détournement pour la sociologie critique, la posture mixte pour la sociologie compréhensive et l'idylle pour l'intervention sociologique.

Un tel débat mériterait d'être actualisé pour entrevoir en quoi une « intervention critique » est possible, et donc éviter de réserver un monopole de l'utilité sociale à une des perspectives. En effet, une sociologie critique peut sous conditions être utile aux acteurs, et notamment aux dominés, en leur permettant d'objectiver leur position. Pourquoi faudrait-il davantage se satisfaire « que les thèses CIFRE contribuent à la production de connaissances scientifiques, tout en présentant un apport managérial élevé »⁹², plutôt qu'un apport « anti-managérial », ou simplement « non-managérial », tant que l'apport scientifique demeure ? L'analyse des Cifre en sciences sociales et des logiques divergentes avec lequel les jeunes chercheurs doivent composer est en ce sens un apport potentiel à ce débat plus général. Tout comme nous espérons qu'une sociologie critique de la Cifre puisse être utile à ces bénéficiaires.

Le cas des Cifre est en soi un potentiel révélateur d'évolutions à l'œuvre dans la pratique des sciences sociales⁹³ où « l'absence de frontière nette entre les divers statuts (enquêteur, prestataire et partenaire de recherche) semble être de plus en plus courante en raison de l'évolution des modes d'organisation et de financement de la recherche »⁹⁴. Ces effets sont d'autant plus fortement ressentis, dans un contexte où le doctorant doit gérer des

89 R. CASTEL, « La sociologie et la réponse à la demande sociale », art. cit, p. 70-72.

90 G  rald GAGLIO, « En quoi une th  se CIFRE en sociologie forme au m  tier de sociologue ? Une hypoth  se pour ouvrir le d  bat », *Socio-logos. Revue de l'association fran  aise de sociologie*, 3, 2008.

91 Pour une interpr  tation similaire en sciences de gestion, voir : Fana RASOLOFO-DISTLER et Cindy ZAWADZKI, « Epist  mologie et m  thodologie des CIFRE : Illustration par des th  ses soutenues en Finance Contr  le Strat  gie », *Finance Contr  le Strat  gie*, 16-4, 2013.

92 F. RASOLOFO-DISTLER et C. ZAWADZKI, « Epist  mologie et m  thodologie des CIFRE », art. cit, paragr. 39.

93 « La pratique sociologique dans son ensemble se distribue entre quatre r  les :   tudes-recherches appliqu  es, enseignement-formation, conseil, accompagnement-d  veloppement) et [au travers des] figures du sociologue « critique », « consultant » et « clinicien ». »

G. GAGLIO, « En quoi une th  se CIFRE en sociologie forme au m  tier de sociologue ? », art. cit.

94 Isabelle ARPIN, « Une exp  rience grandeur nature. Pratiquer une sociologie plus participative ? », *Communications*, 94, 2014, p. 109-123.

temporalités différentes⁹⁵, celui-ci devant alors tenter de « tenir un cap épistémologique »⁹⁶ en étant relativement peu pourvu de ressources pour ce faire. Ainsi la capacité à s'extraire des enjeux sociaux reste « beaucoup plus ténue dans le cadre d'une recherche salariée, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre pour objet l'entreprise elle-même ou l'activité de travail, dans une perspective critique, prégnante dans la sociologie française »⁹⁷. Ces réflexions ne rendent pas impossible la recherche dans le cadre d'une Cifre, mais justifient d'autant plus l'impératif réflexif.

En toute fin, l'accroissement des Cifre peut ainsi être compris comme nous ramenant à des débats politiques et scientifiques d'une toute autre ampleur que la question de l'accessibilité du terrain et de la posture de recherche. Nous y trouvons en effet des éléments qui nourrissent une critique des développements les plus tardifs du « troisième esprit du capitalisme » et plus généralement de la (dés)organisation de l'emploi scientifique.

Conclusion : une meilleure employabilité hétéronome des scientifiques contre moins d'habilité à l'emploi scientifique autonome ?

En conclusion, les principaux résultats intermédiaires ou les questions ouvertes par notre proposition programmatique peuvent être ainsi résumés. D'abord, la Cifre renvoie à une forte variété de situations, qu'il ne faut cependant pas limiter à une agrégation de cas individuels. Le recours croissant à la Cifre est un fait social qui s'explique plus largement dans le développement des financements d'une recherche par projet et visant des débouchés sociaux et économiques plus ou moins directs.

A minima, la Cifre est un dispositif intellectuellement et économiquement rentable pour le doctorant, mais aussi et surtout pour son employeur. La Cifre ne rend absolument pas impossible la production d'une recherche répondant aux standards de scientificité académique. Elle va cependant avec une forme de surjeu réflexif pour des doctorants incités à faire valider par leurs pairs une production explicitement dédiée à leur propre position d'enquête. Sous conditions la Cifre en sciences sociales permet donc à des individus qui n'ont pas pu avoir accès à un contrat doctoral de s'orienter ou se réorienter vers la recherche pour réaliser une thèse de doctorat, mais rarement de poursuivre une carrière dans l'enseignement supérieur ou la recherche. Ce qui peut s'expliquer autant par le fait que ces profils ne sont de fait pas sélectionnés selon cette perspective, que par celui

95 Mihaela DRAMBA, « Le doctorant en CIFRE : petit guide à l'usage des doctorants et laboratoires », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6, 2015.

96 Olivia FOLI et Marlène DULAURANS, « Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte », *Études de communication. langages, information, médiations*, 40, 2013, p. 59-76.

97 C. PERRIN-JOLY, « De la recherche salariée en France », art. cit.

d'une plus difficile intégration des exigences posées pour ce faire, d'autant plus lorsque la recherche se réalise à distance du laboratoire.

L'attention réflexive et critique aux implications d'une recherche Cifre ne se comprend pas toute chose égale par ailleurs, mais bien en fonction des trajectoires des chercheurs concernés par ce dispositif, en amont et en aval de la Cifre. Les variables explicatives du déroulement « idyllique » ou « détourné » de la Cifre les plus significatives sont : la charge d'enseignement pendant la thèse, la position professionnelle post et ante-soutenance, l'accès à d'autres financements de type ATER ou post-doc. D'autres indices sont décelables dans le texte même de la thèse : présence d'une sous-partie explicitement dédiée à la réflexivité et à la posture du chercheur, volume de cette sous-partie, références scientifiques citées. Ces indices posent les fondements d'une possible analyse quantitative élargie. L'échelle méso du laboratoire, entre l'échelle micro des individus et l'échelle macro des politiques publiques, est celle qui fait le plus défaut dans notre présent propos. Elle mériterait d'être davantage explorée en incluant d'autres variables parmi celles retenues. Quels sont les laboratoires les plus à mêmes d'accueillir des thèses opérationnelles ? Quels sont les réseaux qui se retrouvent le plus souvent parmi les encadrants de Cifre ? Quels effets de socialisation devraient être intégrés à l'analyse ? En quoi, comme nous l'avons entrevu, ces différents rapports à la Cifre renvoient aussi à des épistémologies diverses ?

La Cifre est une « innovation » historiquement située qui est différemment mobilisée selon des orientations économiques et politiques qui lui préexistent, d'abord d'inspiration nord-américaine, puis empruntant davantage à la rhétorique du modèle économique allemand et enfin à la valorisation des subventions européennes. Elle a pour raison première l'employabilité des docteurs formés par l'université et leur absorption par le secteur privé dans un contexte de raréfaction des postes dans la recherche universitaire publique. De fait, elle sert avant tout les intérêts des grandes entreprises et continue d'être d'abord un dispositif pensé par et pour la grande industrie et les sciences expérimentales appliquées. Le développement des Cifre en sciences sociales ne signifie pas une pleine et entière subversion de cette logique : il répond aussi à d'autres besoins de ces mêmes entités économiques dans un contexte de saturation de certains débouchés, tout en le complétant d'un enjeu d'employabilité dans d'autres secteurs (associatif, administratif), palliant là encore la raréfaction des postes d'enseignants et ou chercheurs permanents dans les institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi se féliciter d'une meilleure employabilité générale des docteurs dans un contexte de raréfaction de l'emploi académique, semble à bien des égards revenir à faire de nécessité vertu, appelant donc à un effort de réflexivité critique pour en saisir pleinement les jeux et les enjeux.

Bibliographie

Thomas Alam, Marion Gurruchaga et Julien O'Miel, « Science de la science de l'État : la perturbation du chercheur embarqué comme impensé épistémologique », *Sociétés contemporaines*, 87, 2012, p. 155-173.

Isabelle ARPIN, « Une expérience grandeur nature. Pratiquer une sociologie plus participative ? », *Communications*, 94, 2014, p. 109-123.

Jérôme AUST, « Financer la recherche sur projet. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement », *Genèses*, 94, 2014, p. 2-6.

Jérôme AUST et Clémentine GOZLAN, « Des instruments contestés », *Revue française de science politique*, 68-3, 2018, p. 493-514.

Julien BARRIER, « Partenaires particuliers : financements sur projet et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie », *Genèses*, n° 94-1, 2014, p. 55-80.

Howard Saul BECKER, « Ecrire une thèse, enjeu collectif et malaise personnel », in Moritz HUNSMANN et Sébastien KAPP (dir.), *Devenir chercheur: écrire une thèse en sciences sociales*, Paris, EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), 2013, p. 9-16.

Clémence BEDU, *Quand une citadelle technique se (sou)met à l'épreuve de l'"impératif délibératif" : récit et analyse pragmatique d'une procédure de type « mini public » dans le domaine de l'eau potable*, Thèse de sociologie, Université de Strasbourg, 2010

Cécile BLATRIX, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 79, 2012, p. 59-80.

Loïc BLONDIAUX, « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », *Revue Projet*, 268, 2001, p. 81-90.

Luc BOLTANSKI, , « Le pouvoir est de plus en plus savant. Entretien de Nicolas DUVOUX », *La Vie des idées*, 2011

Mélanie BOURDAA et Aurélia LAMY, « Les conventions CIFRE : quel statut pour le doctorant, quel(s) rôle(s) pour les laboratoires de recherche ? Retours d'expérience... », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6, 2015.

Pierre BOURDIEU, *Méditations pascaliennes*, 2^e éd., Paris, Seuil, 2003.

Pierre BOURDIEU, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 150-5, 2003, p. 43-58.

Pierre BOURDIEU, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2001.

Pierre BOURDIEU, *Homo academicus*, Paris, Editions de Minuit, 1984.

Pierre BOURDIEU, *Leçon sur la leçon*, Paris, Editions de Minuit, 1982.

Pierre BOURDIEU, « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Sociologie et sociétés*, 7-1, 1975, p. 91-118.

Yann Moulier BOUTANG, *Le capitalisme cognitif: la nouvelle grande transformation*, Éditions Amsterdam, 2007.

Robert CASTEL, « La sociologie et la réponse à la demande sociale », in Bernard LAHIRE (dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2004, p. 67-77.

Olivier CATEURA, « La convention CIFRE : atouts et limites pour l'étude de cas », Atelier méthodologie de l'AIMS, IAE de Lille, 2006.

Aurélie COUTURE, « Réaliser une recherche en immersion : retour d'expérience d'une doctorante actrice de la participation », Saint-Denis, Colloque "Chercheur.e.s et acteur.e.s de la participation : Liaisons dangereuses et relations fructueuses", GIS Démocratie et Participation, 2015.

Aurélie COUTURE, *Fabrication de la ville et participation publique : l'émergence d'une culture métropolitaine : le cas de la Communauté urbaine de Bordeaux*, Thèse de sociologie, Université Bordeaux 2, 2013

Jeanne DEMOULIN et Silvère TRIBOUT, « Construire des espaces de réflexivité pour analyser et transformer les pratiques professionnelles : un travail de légitimation », *Interrogations*, 19, 2014.

Jeanne DEMOULIN, *La participation des locataires : un instrument de gestion dans les organismes HLM*, Thèse en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université Paris 10, 2014

Paul DEHEUVELS, « La Recherche en France et son Evolution de 2000 à 2015 », En ligne : http://www.scmsa.eu/archives/SCM_CLQ_2015_02_Deheuvels.pdf

Anne-Cécile DOUILLET et Rémi LEFEBVRE, *Sociologie politique du pouvoir local*, Armand Colin, 2017.

Mihaela DRAMBA, « Le doctorant en CIFRE : petit guide à l'usage des doctorants et laboratoires », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6, 2015.

Vincent DUBOIS, « Politiques publiques 2 », in Olivier BORRAZ et Virginie GUIRAUDON (dir.), *Politiques au guichet, politique du guichet*, Presses de Sciences Po, 2010, p. 265-286.

Judith FERRANDO Y PUIG, *Le citoyen, le politique et l'expert à l'épreuve des dispositifs participatifs : étude de cas sur une conférence de citoyens sur la dépendance à l'automobile et discussion*, Thèse de sociologie, Université Paris 5, 2007

Judith FERRANDO Y PUIG et Guillaume PETIT, « Les usages de la réflexivité dans l'entreprise participative. Un enjeu identitaire aux implications pratiques, théoriques et marchandes », *Participations*, 16-3, 2016, p. 19-43.

Olivia FOLI et Marlène DULAURANS, « Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte », *Études de communication. langages, information, médiations*, 40, 2013, p. 59-76.

Gérald GAGLIO, « En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat », *Socio-logos . Revue de l'association française de sociologie*, 3, 2008.

Jérôme GAUTIE, « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, no46-1, 2002, p. 60-76.

Bernard GAZIER, « L'employabilité : brève radiographie d'un concept en mutation », *Sociologie du travail*, 32-4, 1990, p. 575-584. Florence HELLEC, « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE », *Sociologies pratiques*, 28, 2014, p. 101-109.

Bernard LAHIRE, « Logiques pratiques le "faire" et le "dire sur le faire" », *Recherche et formation*, 27, 1998, p. 15-28.

Rachel LEVY et Raymond WOESSNER, « Les thèses CIFRE, un indicateur de la structuration spatiale de la recherche », *Formation emploi*, 97, 2010, p. 51-66.

Achilleas MITSOS, « Recherche européenne : le défi de l'excellence », *Revue française d'administration publique*, no112-4, 2004, p. 671-673.

Laurent MORILLON, « De l'idylle au détournement, quels apports des CIFRE en Sciences de l'Information et de la Communication », *Communications du 16ème Congrès de la SFSIC*, 2008.

Antonio NEGRI et Carlo VERCELLONE, « Le rapport capital / travail dans le capitalisme cognitif », *Multitudes*, 32, 2008, p. 39-50.

Julien O'MIEL, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative*, Thèse de science politique, Université Lille 2, Lille, 2015

Julien O'MIEL, Guillaume GOURGUES, Alice MAZEAUD, Magali NONJON et Raphaëlle PARIZET, « Une sociologie critique de la démocratie participative est-elle utile ? », *Participations*, N° 19-3, 2017, p. 221-242.

Constance PERRIN-JOLY, « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », *SociologieS*, 2010.

Aurélie PICQUE, *La Fabrique de la concertation sur les grands projets : études de cas*, Thèse de science politique, Université d'Amiens, 2012

Guillaume PETIT, « Pouvoir et vouloir participer en démocratie. Sociologie de l'engagement participatif : la production et la réception des offres institutionnelles de participation à l'échelle municipale » Thèse de science politique, Université Paris 1, 2017.

Fana RASOLOFO-DISTLER et Cindy ZAWADZKI, « Epistémologie et méthodologie des CIFRE : Illustration par des thèses soutenues en Finance Contrôle Stratégie », *Finance Contrôle Stratégie*, 16-4, 2013.

Silvère TRIBOUT, *Les concepteurs en agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage à l'épreuve du développement durable*, Thèse en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université Paris 10, 2015

Carlo VERCELLONE, « La thèse du capitalisme cognitif : une mise en perspective historique et théorique », in Bernard Paulré GABRIEL COLLETIS (dir.), *Les nouveaux horizons du capitalisme. Pouvoir, valeur, temps*, Economica, 2008, p. 71-95.